

Euro Rendement Octobre

2020

Communication à caractère promotionnel | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

- > Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
- > Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Moody's : A1/ Standard & Poor's : A+/Fitch Ratings : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.
- > **Euro Rendement Octobre 2020 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**
- > **Durée d'investissement conseillée : 6 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé.
- > **Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'Euro Rendement Octobre 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- > **Période de commercialisation** : du 21 août 2020 au 20 octobre 2020. La période de commercialisation peut être close à tout moment.
- > **Code ISIN** : FR0013528684

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

(1) Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Euro Rendement Octobre

2020

Avec **Euro Rendement Octobre 2020**, l'investisseur s'expose à la performance du marché actions de la zone euro via l'indice Euro STOXX 50® (« l'Indice »), dividendes non réinvestis.

À l'échéance des 6 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial à l'échéance si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du niveau de l'Indice (Taux de Rendement Annuel brut maximum de 4,90 %⁽¹⁾ / Taux de Rendement Annuel net maximum de 3,85 %⁽¹⁾).

> Caractéristiques d'Euro Rendement Octobre 2020

- **Chaque année, un mécanisme de remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 5 %⁽²⁾ par année écoulée**, si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- **À l'échéance, un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 30 %⁽²⁾** (soit 5 %⁽²⁾ par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.
- **À l'échéance, un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 6 %⁽²⁾** (soit 1 %⁽²⁾ par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.
- **À l'échéance, un risque de perte en capital partielle ou totale**, si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Euro Rendement Octobre 2020**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 20 octobre 2020 jusqu'à la Date d'Échéance (le 27 octobre 2026) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 20 octobre 2020 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

La présente brochure décrit les caractéristiques d'**Euro Rendement Octobre 2020** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et son Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'est pas rédigé par l'assureur.

(1) Voir encart ci-dessus pour la définition des Taux de Rendement Annuel.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

> Avantages

- **Des années 1 à 5**, si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé** et récupère⁽¹⁾ son Capital Initial majoré d'un **gain de 5 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 6 ans, si **Euro Rendement Octobre 2020** n'a pas été rappelé par anticipation et si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale, l'investisseur bénéficie⁽¹⁾ d'un **remboursement du Capital Initial** majoré d'un **gain final de 30 %** (soit 5 % par année écoulée).
- À l'échéance des 6 ans, si **Euro Rendement Octobre 2020** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie⁽¹⁾ d'un **remboursement du Capital Initial** majoré d'un **gain final de 6 %** (soit 1 % par année écoulée), si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale.

> Inconvénients

- **Euro Rendement Octobre 2020** présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si à la Date de Constatation Finale, le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial). **La perte en capital peut être partielle ou totale**. Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- La valorisation d'**Euro Rendement Octobre 2020** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 70 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **1 à 6 ans**.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50®. **La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis**.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à un gain de 5 %⁽¹⁾ par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

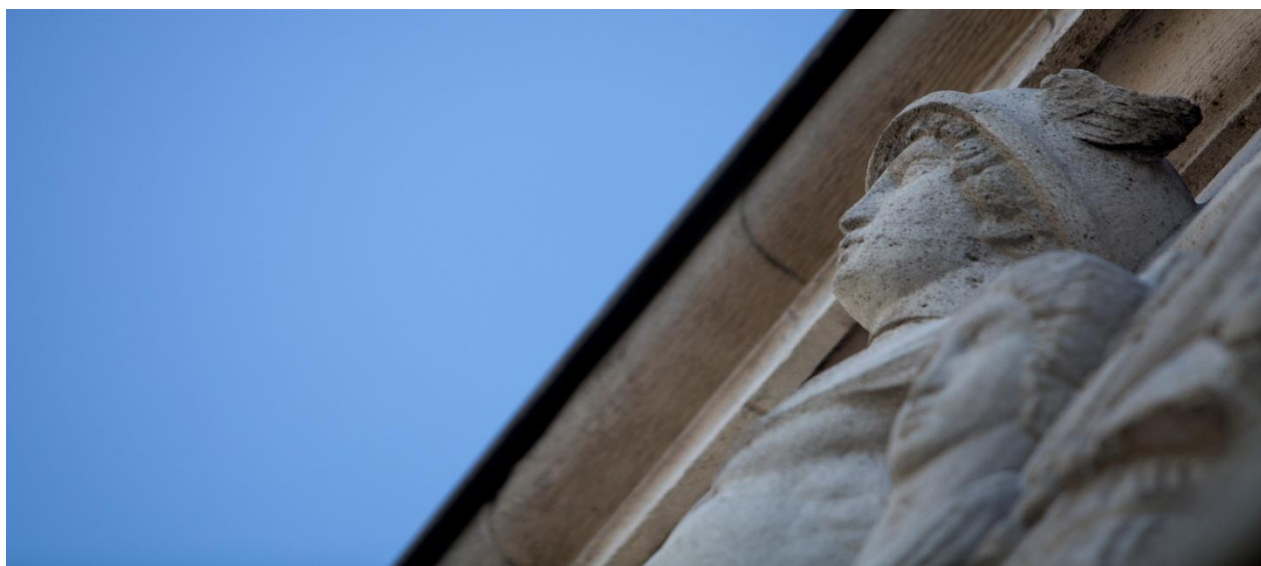
Mécanisme de remboursement

> Remboursement automatique anticipé activable dès l'année 1

Des années 1 à 5, si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽¹⁾, à la Date de remboursement automatique anticipé correspondante :

L'intégralité du Capital Initial
+
un gain de 5 % par année écoulée
(soit un TRA brut ⁽²⁾ compris entre 4,54 % et 4,90 % selon la date à laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)
(soit un TRA net ⁽³⁾ compris entre 3,50 % et 3,85 % selon la date à laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)

Dès qu'un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé **Euro Rendement Octobre 2020** s'arrête ; sinon, le titre de créance continue.



À noter : L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible les années 1 à 5) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice clôture en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et **Euro Rendement Octobre 2020** se poursuit jusqu'à la prochaine Date de Constatation Annuelle.

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(2) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(3) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

> Remboursement à l'échéance

À la Date de Constatation Finale, le 20 octobre 2026, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE : si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 27 octobre 2026 :

L'intégralité du Capital Initial
+
un gain final de 30 %
(soit 5 % par année écoulée)
(Soit un TRA brut⁽²⁾ de 4,45 %)
(Soit un TRA net⁽³⁾ de 3,41 %)

CAS MÉDIAN : si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 27 octobre 2026 :

L'intégralité du Capital Initial
+
un gain final de 6 %
(soit 1 % par année écoulée)
(Soit un TRA brut⁽²⁾ de 0,97 %)
(Soit un TRA net⁽³⁾ de -0,04 %)

CAS DÉFAVORABLE : sinon, si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 27 octobre 2026 :

Le Capital Initial diminué de la performance finale de l'Indice.
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice.
La perte en capital peut être partielle ou totale.

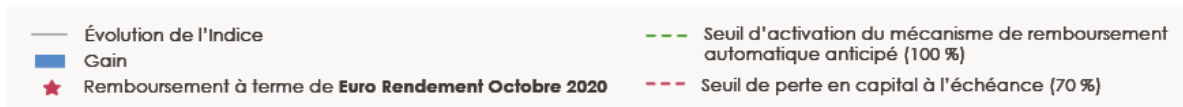
(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(2) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

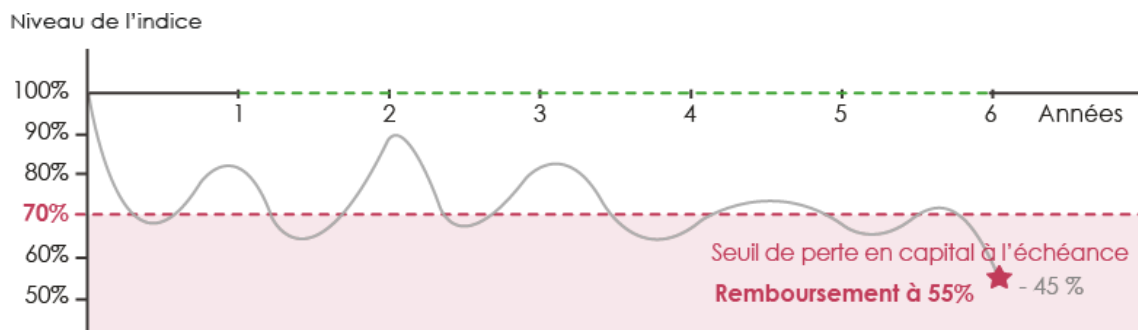
(3) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).

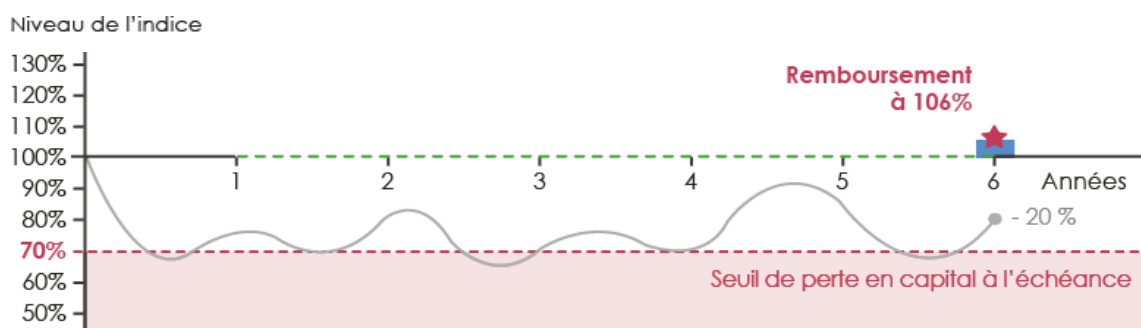
Illustrations du mécanisme de remboursement



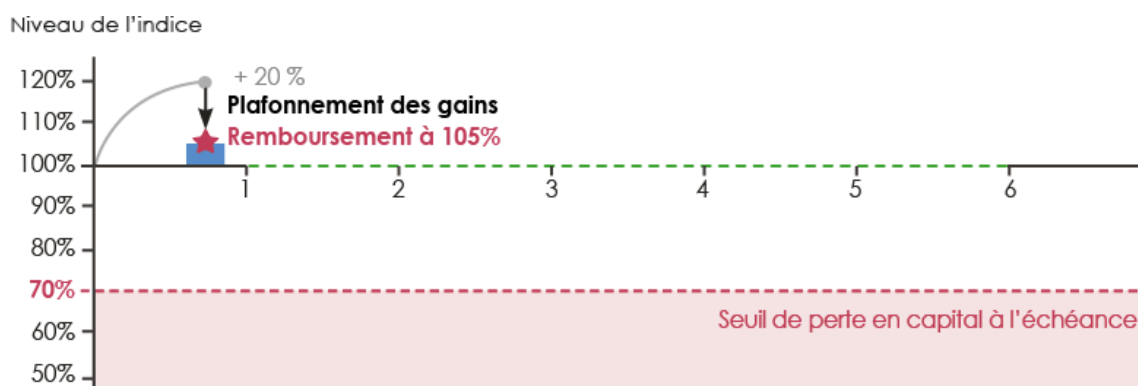
> Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à 30 % à l'échéance



> Scénario médian : baisse de l'Indice inférieure à 30 % à l'échéance



> Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue de l'année 1, mise en évidence du plafonnement du gain



Information importante : la valorisation d'Euro Rendement Octobre 2020 en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 70 % et 100 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

> **Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à 30 % à l'échéance**

- Des années 1 à 5, à chaque Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance des 6 années, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice baisse de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial (45 % dans l'exemple), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ 55 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 45 %.
- **Somme des gains perçus : 0,00 %**
Valeur de remboursement : 55 % du Capital Initial
Soit un TRA brut⁽²⁾ de -9,45 % (identique à celui de l'Indice)
Soit un TRA net⁽³⁾ de -10,36 %

> **Scénario médian : baisse de l'Indice inférieure à 30 % à l'échéance**

- Des années 1 à 5, à chaque Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre de chaque année écoulée.
- À l'échéance des 6 années, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice baisse de moins de 30 % par rapport à son Niveau Initial (20 % dans l'exemple), l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité de son Capital Initial majorée d'un gain de 1 % au titre de chacune des années écoulées, soit un gain final de 6 %. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.
- **Somme des gains perçus : $6 \times 1 \% = 6 \%$**
Valeur de remboursement : 106 % du Capital Initial
Soit un TRA brut⁽²⁾ de 0,97 % (contre -3,64 % pour l'Indice)
Soit un TRA net⁽³⁾ de -0,04 %

> **Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue de l'année 1, mise en évidence du plafonnement du gain**

- À l'issue de l'année 1, à la 1^{ère} Date de Constatation Annuelle, le niveau de l'Indice augmente par rapport à son Niveau Initial (20 % dans l'exemple). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité de son Capital Initial majorée d'un gain de 5 % au titre de l'année écoulée, soit un gain final de 5 %. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle du niveau de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **Somme des gains perçus : $1 \times 5 \% = 5 \%$**
Valeur de remboursement : 105 % du Capital Initial
Soit un TRA brut⁽²⁾ de 4,90 % (contre 19,59 % pour l'Indice)
Soit un TRA net⁽³⁾ de 3,85 %

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(2) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

(3) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux). Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque sur le capital).



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Zoom sur l'indice Euro STOXX 50®

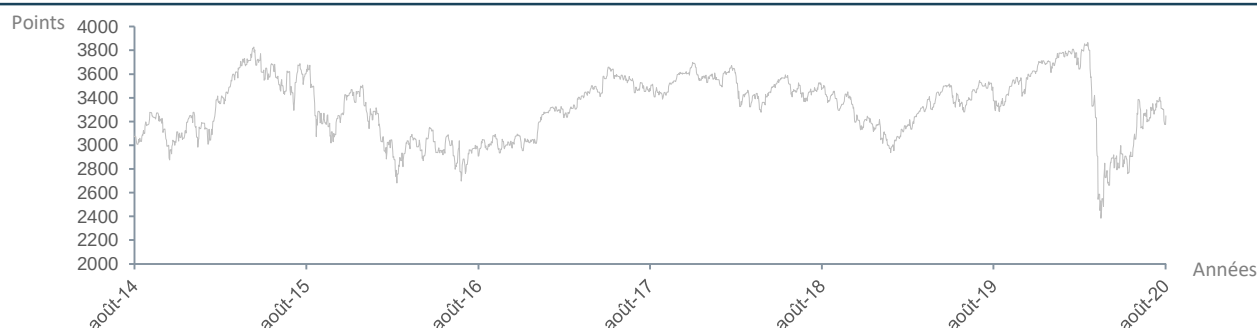
> Description

La performance du support Euro Rendement Octobre 2020 est liée à la performance de l'indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis. Un indice composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. **La performance d'un indice dividendes non-réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**

L'indice Euro Stoxx 50® est accessible entre autres sur le site de STOXX (www.stoxx.com), de Boursorama (www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

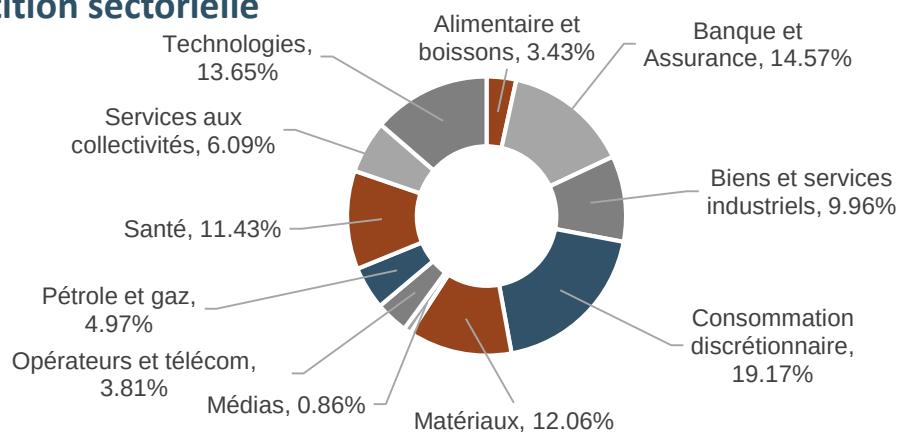
> Évolution de l'indice Euro STOXX 50® (dividendes non-réinvestis)

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. **Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**



Source : Bloomberg, données du 03 août 2010 au 03 août 2020

> Répartition sectorielle



Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 20 mars 2020

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier..



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Fiche technique

FORME JURIDIQUE	Titres de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure.
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
GARANT	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
GARANTIE EN CAPITAL	Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 21 août 2020 (09h00 CET) au 20 octobre 2020 (17h00 CET)
DEVISE	EUR (€)
CODE ISIN	FR0013528684
PRIX D'ÉMISSION	100 %
VALEUR NOMINALE	1 000 €
DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE	6 ans
SOUS-JACENT	Indice Euro STOXX 50® (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145), dividendes non réinvestis.
DATE DE CONSTATATION INITIALE	20 octobre 2020
DATE D'ÉMISSION	21 août 2020
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	20 octobre 2021, 20 octobre 2022, 20 octobre 2023, 21 octobre 2024, 20 octobre 2025.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	27 octobre 2021, 27 octobre 2022, 27 octobre 2023, 28 octobre 2024, 27 octobre 2025.
DATE DE CONSTATATION FINALE	20 octobre 2026
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	27 octobre 2026
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'Indice au 20 octobre 2020
PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est publiée tous les jours et est à la disposition du public en permanence sur le site internet www.equityderivatives.natixis.com , et sur les pages d'information financière de Six Telekurs, Reuters et Bloomberg.
PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1 %.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel maximum de 0,50 % du montant nominal total des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera calculée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance, ou par une diminution du titre de créance.
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
PLACE DE COTATION DES TITRES DE CRÉANCE	Luxembourg Stock Exchange
ÉLIGIBILITÉ	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres
REGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, accentuée, le cas échéant, par les termes de la formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement), les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession des titres de créance pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de céder leurs titres de créance.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : STOXX Limited, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec le distributeur qui commercialise **Euro Rendement Octobre 2020**. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives (tels que définis ci-après) avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les facteurs de risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de Créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives d'**Euro Rendement Octobre 2020** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENNT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Euro Rendement Octobre 2020** est (i) éligible pour une souscription en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** L'assureur d'une part, l'Émetteur, et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs ([1^{er} supplément](#)), approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 19 août 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256), equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013528684) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement de STOXX Ltd

STOXX Limited, Zurich, Suisse détient tous droits de propriété relatifs à l'indice Euro STOXX 50®. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. STOXX Limited, Zurich, Suisse, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euro STOXX 50®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice Euro STOXX 50®, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



BANQUE TRANSATLANTIQUE

| A MEMBER OF CIC PRIVATE BANKING |

Euro Rendement Octobre

2020

Période de commercialisation du 21 août 2020 au 20 octobre 2020

Cadre d'investissement : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾

Banque Transatlantique Société anonyme au capital de 29 371 680 euros, dont le siège social est à Paris 8^e, 26 avenue Franklin D. Roosevelt immatriculée au RCS Paris sous le n° 302 695 937, SA de courtage d'assurances garantie professionnelle art. L 530-I et L 530-2 du Code des assurances – Swift : CMCIFRPP. Numéro ORIAS : 07.025.540 (www.orias.fr)

www.banquetransatlantique.com

Date de rédaction de la brochure : 04 août 2020



⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation d'Euro Rendement Octobre 2020 peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 20 octobre 2020.